



**Janvier 2010**

**Aurélie BILLON**  
Technicienne Agriculture biologique  
Chambre d'Agriculture de la Meuse



# Table des matières

<b>CONTEXTE .....</b>	<b>5</b>
L'AGRICULTURE MEUSIENNE .....	5
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LA MEUSE .....	5
<b>LES EXPLOITATIONS AGRICOLES BIO DANS LA MEUSE .....</b>	<b>6</b>
EFFECTIFS ACTUELS ET PROJETS DE CONVERSION .....	6
SUPERFICIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES BIO .....	8
ORIENTATIONS DES PRODUCTIONS AGRICOLES BIO .....	8
<b>DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.....</b>	<b>9</b>
RESEAU ECOBIO.....	9
OBSERVATOIRE DES CULTURES BIO.....	9
RESEAU REGIONAL DE FERMES DE REFERENCE.....	10



## Contexte

### *L'agriculture meusienne*

La **Meuse** est traditionnellement un département très agricole : 54% de la surface meusienne est occupée par des terres agricoles (338 000 ha). On compte environ 2750 exploitations agricoles. Les productions agricoles sont peu diversifiées : lait, viande, céréales et oléagineux principalement. On trouve également quelques petites surfaces en arboriculture.

La taille moyenne des exploitations meusiennes est importante comparée aux moyennes régionale et nationale : 154 ha contre 134 ha en Lorraine et 77 ha en France.

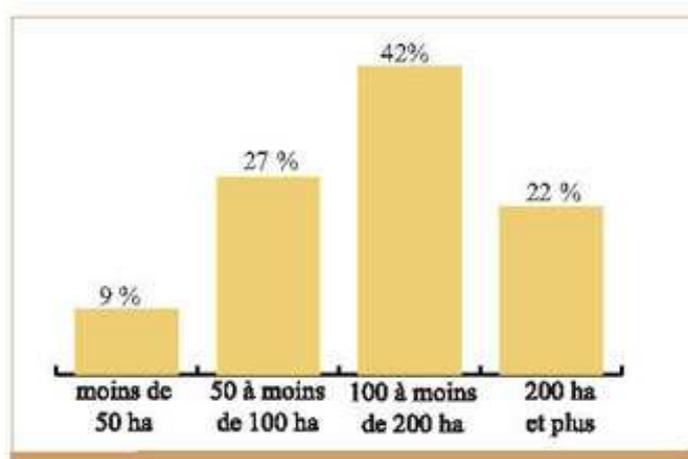


Fig. 1 : Répartition des exploitations agricoles meusiennes selon leur taille  
Source : CDA 55, 2005.

Une grande majorité des exploitations détient encore au moins un atelier de production animale (principalement des bovins) et la moitié des exploitations produisent du lait. Cependant, la tendance est à la spécialisation vers les grandes cultures. Un quart des exploitations meusiennes sont plutôt orientées vers les productions végétales.

Les **céréales** et les **oléagineux** occupent **82% des terres arables** (185 000 ha) et représentent 91% des cultures de vente. Ces productions sont donc loin devant celles de maïs fourrage (19 000 ha), prairies artificielles (5250 ha) et protéagineux (1610 ha).

Les prairies naturelles (surface toujours en herbe : STH) occupent 102 000 ha.

### *L'agriculture biologique dans la Meuse*

Partout en France, les premières conversions à l'agriculture biologique ont d'abord concerné de petites structures diversifiées en termes de productions animales et végétales. Les exploitations meusiennes correspondant assez peu à ce modèle, le rythme des conversions a été très lent et les fermes bio sont encore aujourd'hui peu nombreuses. Les premières conversions ont commencé dans les années 70 et 80 mais la majorité des conversions a eu lieu durant les années 90

avec un pic à la fin de la décennie et début 2000 avec la création du CTE<sup>1</sup> d'aide à la conversion vers le bio.

L'euphorie suscitée par ce CTE a provoqué un encombrement du marché car les filières n'étaient pas préparées et les consommateurs de produits bio encore peu nombreux. Les producteurs se sont retrouvés face à des difficultés économiques à cause de l'absence de débouchés en bio (par exemple pour le lait) et aux prix très bas. Les nouveaux « convertis », mal préparés, ont de plus été confrontés à des difficultés techniques, à l'absence d'appuis et de références. Quelques abandons ont eu lieu et les conversions sont retombées au point mort.

Quelques années plus tard, la demande des consommateurs en produits bio est croissante et l'offre ne suit pas cette dynamique soutenue. Suite au **Grenelle de l'Environnement** en 2007 puis à la rédaction du document d'objectifs « **Terres : 2020** », de nouvelles orientations ont été définies pour l'agriculture afin d'allier « performance économique et efficacité écologique ».

Dans ce cadre, des objectifs de développement de l'agriculture biologique ont été fixés car la contribution de cette agriculture à la préservation de l'environnement est essentielle. Le **plan Agribio 2012** vise à mieux **structurer la filière**, à **valoriser les produits biologiques** et à en **augmenter l'offre**.

Grâce au soutien à la production (aides à la conversion, aides au maintien et crédit d'impôt) et à la création d'un environnement juridique et fiscal favorable au développement de ce mode de production, l'ambition est de **tripler les surfaces bio en 2012** (6% de la SAU). Pour contribuer à la diffusion des produits bio, les restaurants collectifs de l'Etat devront proposer 20% de bio dans leurs menus d'ici 2012.

**Cette nouvelle donne a relancé le processus des conversions dans la Meuse : depuis 2006, quatorze nouvelles conversions dont neuf en 2009 ont eu lieu alors qu'il n'y en avait eu aucune en quatre ans.**

## Les exploitations agricoles bio dans la Meuse

### *Effectifs actuels et projets de conversion*

On trouve **34 exploitations agricoles biologiques** (fig.2) dans la Meuse, soient 54 exploitants agricoles bio dans le département. **3365 ha** sont actuellement conduits selon le mode de production biologique.

Les fermes bio représentent 1.2% des exploitations meusiennes. En termes de surfaces, les terres bio n'occupent que **1 % de la surface agricole utile meusienne**.

19 de ces exploitations agricoles sont membres du Groupement d'Agriculteurs Biologiques (GAB) de la Meuse et trois travaillent selon les principes de la biodynamie (Déméter).

---

<sup>1</sup> CTE : Contrat Territorial d'Exploitation

## Localisation des exploitations agricoles biologique du Département

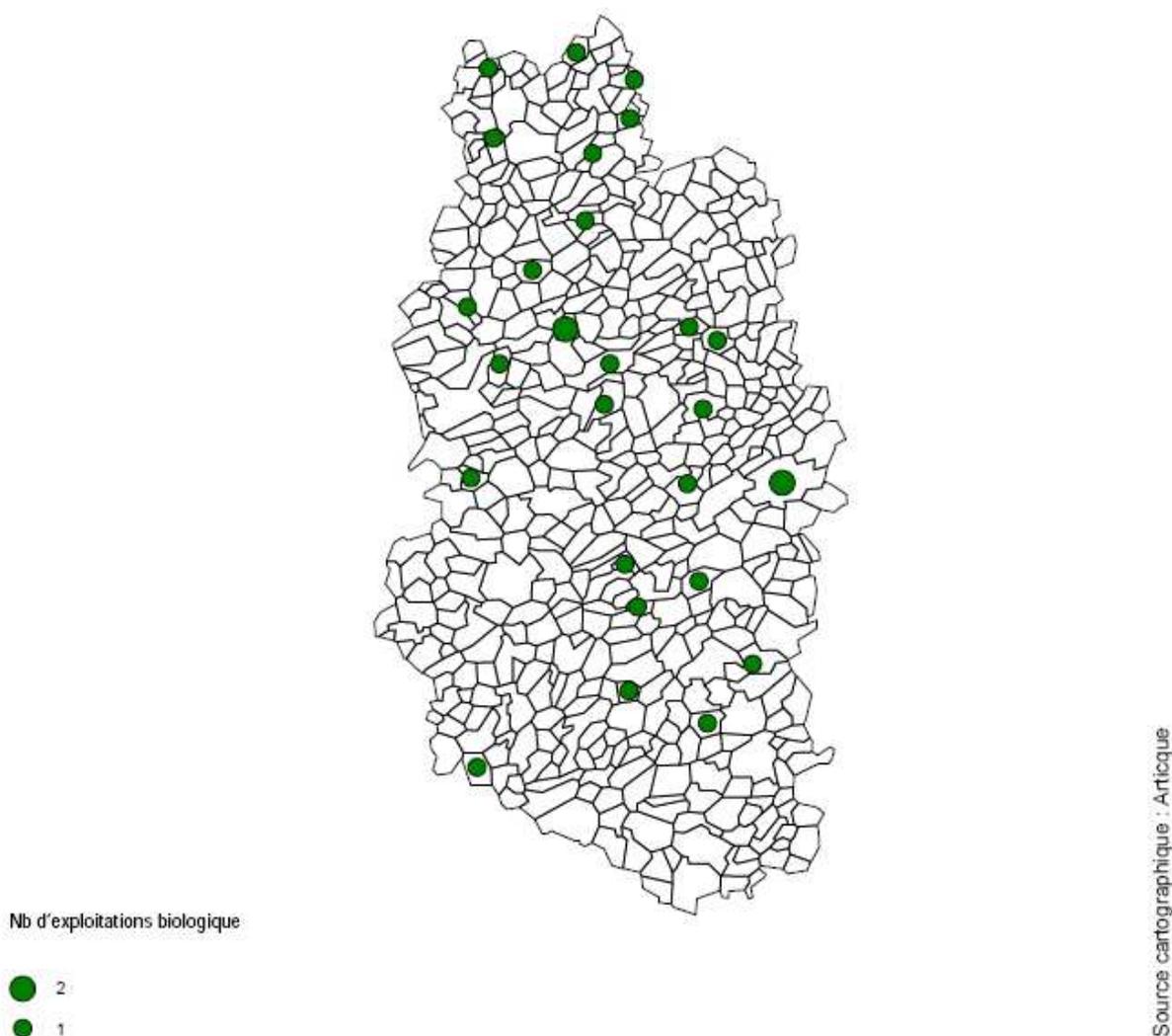


Fig. 2 : Carte des exploitations agricoles bio dans la Meuse.

Les salariés agricoles permanents sont très peu nombreux dans ces exploitations. Les exploitations arboricoles et maraîchères sont celles nécessitant le plus de main d'œuvre occasionnelle.

Concernant les conversions, la Chambre d'Agriculture de la Meuse traite actuellement une cinquantaine de demandes d'informations dont une petite dizaine de projets déjà bien réfléchis pouvant aboutir sur une conversion dans les deux prochaines années. Une dizaine audits de réorientation sont en train d'être (ou seront prochainement) réalisés.

Les conversions potentielles concernent différents types de production : céréales, lait, viande (bovine et ovine) et plantes médicinales. Une nouvelle tendance

se dessine : des exploitations à forte orientation céréalière (voir totalement céréalières) s'interrogent sur une conversion à l'agriculture bio.

Le pôle de l'EPL Agro à Verdun a entamer sa conversation à la bio à l'automne 2009. Ce sera l'opportunité de mener des études et expérimentations sur la mise en place d'un système d'exploitation biologique en grandes cultures et élevage allaitant.

### **Superficie des exploitations agricoles bio**

La majorité des fermes bio possèdent une surface comprise entre **50 et 200 ha**. Les surfaces supérieures à 200 ha sont rares alors que les très petites surfaces sont plus nombreuses (fig. 3).

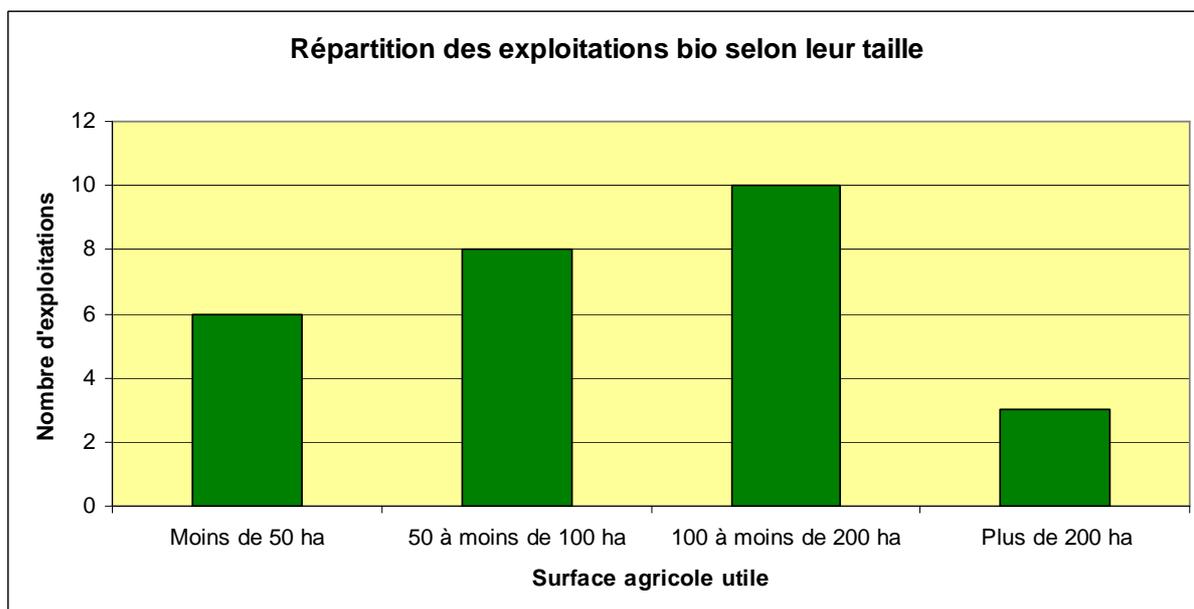


Fig. 3 : Répartition des fermes bio selon leurs surfaces agricoles utiles

### **Orientations des productions agricoles bio**

Les productions des EA bio meusiennes prennent plusieurs directions. L'arboriculture et le maraîchage sont représentés mais les productions de lait et de viande sont les plus courantes (fig.4).

- **11** fermes bio produisent du **lait** dont près de la moitié y associent des cultures de vente (2.5 millions de litres de lait bio produits chaque année).
- **12** fermes bio produisent de la **viande** dont plus de la moitié avec des cultures de vente. A noter, il s'agit principalement de viande bovine mais une exploitation produit aussi des porcs, une exploitation est spécialisée dans les volailles (de chair et pondeuses) et une exploitation élève des ovins.
- **1 seule** exploitation est **céréalière**.
- Les autres correspondent à de très petites structures très diversifiées, à du maraîchage ou à de l'arboriculture.

Fig 4 : Répartition des exploitations bio selon leur orientation principale.

## Développement de l'agriculture biologique

(Informations basées sur 22 exploitations)

Il n'y avait jusqu'à présent que **peu d'accompagnement technique** auprès des agriculteurs bio. Cela n'a pas forcément été ressenti comme un manque car ils ont tous l'habitude de travailler seuls et de s'appuyer entre eux si besoin. De plus, par l'intermédiaire du GAB et de la Chambre d'Agriculture de la Meuse, les activités d'animation et de communication existaient déjà.

Il manque donc surtout des **références technico-économiques** pouvant appuyer les décisions des agriculteurs bio et sécuriser les projets de conversion des agriculteurs conventionnels. La Chambre d'Agriculture s'engage dans cette voie grâce à la création d'un emploi visant à développer l'acquisition de références et à améliorer la diffusion des résultats et informations techniques, économiques et réglementaires.

### **Réseau Ecobio**

Le réseau Ecobio, mis en place par les GAB et les Chambres départementales, a pour objectifs de mettre en place des références technico-économiques concernant la production laitière biologique en Lorraine. Ce réseau est en place depuis quelques années dans les Vosges et la Meurthe et Moselle. La Meuse le rejoint cette année avec six exploitations volontaires. Les données seront récupérées chez les éleveurs d'ici le mois de novembre et les résultats régionaux restitués aux éleveurs fin 2009.

### **Observatoire des cultures bio**

Toujours dans l'objectif d'obtenir des références locales, cette fois-ci sur les grandes cultures, la Chambre d'Agriculture de la Meuse met en place un réseau de parcelles bio aux prochains semis. Celui-ci fera l'objet d'un **suivi technico-économique pluriannuel**. Les parcelles se situeront chez différents agriculteurs et représenteront, dans la mesure du possible, la plupart des cultures mises en place par les bios dans le département.

Les parcelles choisies resteront fixes dans le temps afin de pouvoir prendre en compte l'impact de la rotation sur le moyen/long terme.

- ❖ **Suivi des itinéraires techniques** (toute intervention sera notée par l'agriculteur) et des **rendements** (si possible sinon évaluation). Etude des règles de décision et d'intervention de l'agriculteur.
- ❖ **Observatoire des cultures** : suivi régulier des maladies, adventices et ravageurs dans la parcelle pour expliquer les variations de rendement d'une année sur l'autre et d'un agriculteur à l'autre.
- ❖ **Enregistrement de la climatologie** : un des facteurs explicatifs du rendement.

- ❖ Dès que l'agriculteur teste quelque chose de nouveau (engrais, amendement, travail du sol...), un **témoin zéro** permettra d'évaluer les bénéfices / inconvénients de la nouvelle technique (peut se faire sur d'autres parcelles et d'autres exploitations que celles de l'observatoire).
- ❖ **Aspects économiques** : charges proportionnelles et calculs de marge brute.
- ❖ **Débouchés.**

En plus du suivi approfondi de parcelles prédéfinies, l'assolement, les rendements et les résultats économiques seront suivis sur l'ensemble de l'atelier grandes cultures (si les agriculteurs le souhaitent).

### ***Réseau régional de fermes de référence***

Le réseau régional de fermes de référence sera **mis en place à partir de 2010** par le CGA<sup>2</sup>, les GAB lorrains et les Chambre d'Agriculture départementales. Une dizaine d'exploitations bio seront choisies sur toute la région, les critères de sélection ne sont pas encore définis. Ces fermes permettront là encore d'établir des références technico-économiques locales mais seront surtout la vitrine de l'agriculture biologique lorraine en s'ouvrant aux agriculteurs conventionnels et / ou au grand public.



---

<sup>2</sup> CGA : Centre des Groupements Agrobiologistes de Lorraine